

11605-225

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

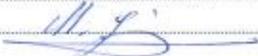
Demande: Abattage Élagage Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
- entrave avérée à l'exploitation agricole;
- impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 16 mai 2025 au 16 juin 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'Administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Maryse Yersin, Rue de Montchoisi 16, 1400 Yverdon-les-Bains
Adresse: Sous-Repuls 23
Parcelle n°: DDP 1523, parcelle 1037
Essence: Bouleau
Diamètre à 1 m du sol: 40 cm
Motif de la requête: Arbre sec sur pied
Date: 8 mai 2025 Signature: 

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant:
Compensation validée par le service oui non *à voir le conseiller ajouté*
Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER | DU SERVICE

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

bon moyen mauvais investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

